L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;

DIMANCHE MATIN, 1er MARS.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XXX.

UN INTÉRIEUR CRÉOLE.

La brusque retraite du comte de Warrens fut un coup de maître.

Mme de Casa-Real en éprouva une si profonde stupéfaction qu'elle n'eut pas l'idée de s'y opposer.

Elle se sentit paralysée, vaincue, domptée par cette parole si nette, si précise.

Une volonté plus forte que la sienne la tenait captive, enserrée dans un cercle de fer.

Il ne lui vint pas même à l'esprit qu'elle n'avait qu'un geste à faire, un cri à pousser, une sonnette à agiter, pour fermer toute issue à l'homme qui l'accablait de tant de mépris, de tant de froideur. Ses avances repoussées, son charme méconnu, ses prières et ses menaces foulées aux pieds par un adversaire calme et sûr de lui-même, tout cela mit en désarroi les puissances de son être actif, les résistances de sa nature passive.

Le vide se fit pour un moment dans cette tête aux aspirations impétueuses.

La comtesse tomba sur un siége, repliée sur elle-même, écoutant machinalement le bruit de ces pas rapides, qui devenait de moins en moins perceptible.

Mais c'était une ardente et vigoureuse créature.

Quelle que fût la force de la sensation qui venait de la terrasser, la réaction se fit vite.

Secouant avec vigueur les effluves émanant de celui qu'à tort ou à raison elle considérait comme son ennemi le plus implacable, la jeune femme quitta le fauteuil qui avait reçu son corps anéanti, et se précipita vers une fenêtre.

Écarter violemment les lourdes étoffes qui l'empêchaient d'arriver aux petits rideaux dentelés de la croisée, soulever ces derniers d'une main fiévreuse et coller son pâle visage contre une des vitres, fut pour elle l'affaire d'une seconde.

Elle regarda.

Le comte de Warrens descendait précisément les dernières marches du perron.

Cornélis Pulk, son groom, lui tenait son cheval.

Il se mit en selle.

Puis, à petits pas, lentement, comme s'il venait de faire une simple et banale visite de cérémonie, il traversa la cour et franchit la grille de l'hôtel, sans jeter une seule fois le moindre coup d'œil en arrière.

La créole regardait toujours.

Un moment elle espéra le retour de cet homme qui l'avait si cruellement traitée.

Elle espéra ce retour!......Oui.........et pourtant les débris de la cravache brisée, menace faite matière, gisaient à ses pieds!

Et pourtant chacune des paroles du comte retentissait encore à son oreille.

Anxieuse, le corps penché en avant, immobile, elle se disait:

—Il reviendra!

Mais cela ne fut pas.

Le maître et le valet venaient bien d'arrêter leurs chevaux; mais, au lieu de revenir sur ses pas, le premier tira un porte-cigares de sa poche, y prit un cigare, l'alluma, et, piquant des deux, il partit dans la direction de l'Arc-de-Triomphe.

La fumée de ce cigare voltigeait toujours en l'air que la comtesse de Casa-Real se tenait encore, les yeux fixes, regardant le vide et attendant.

Attendant quoi?

Bien embarrassée eût-elle été de répondre, si quelqu'un l'avait interrogée.

Un monde de pensées tourbillonnait dans son cerveau surexcité par la colère, la haine, le regret de son impuissance, par toutes les mauvaises passions qui font d'une femme, quand cette femme a une nature primesautière, l'être le plus méchant du monde.

Rien ne peut rendre la tempête furieuse qui éclata en elle, une fois le départ du comte bien bien établi, bien avéré.

Elle fut sur le point d'envoyer un de ses coureurs, avec l'ordre de le rejoindre dût-il, renverser vingt personnes sur son chemin.

L'idée lui vint de monter à cheval elle-même, et d'aller en public, au grand soleil, lui rendre bravade pour bravade, raillerie pour raillerie.

Tenant à la main la cravache brisée, elle hésitait.

Quelle joie, pourtant, que de lui jeter ces restes en pleine figure, devant une foule de curieux et de badauds qui, à coup sûr, prendraient parti pour la femme et riraient de l'homme!

Le couvrir de honte, lui, ce gentilhomme si fier, et distingué, le faire descendre de son pavois, ce roi de la mode, c'était tentant!

Elle allait appeler, donner des ordres dans ce but.......mais une autre idée chassa cette idée-là, et la tête se pencha machinalement sur sa poitrine.

Elle soupira, comme soupirent les enfants qu'on vient de gronder, ou à qui l'on vient de refuser une pomme ou un pantin. Puis, s'approchant d'un des guéridons qui contenaient des armes de tous les pays, elle prit une de ces armes, et la tournant sous toutes ses faces, elle se mit à rire.

Ce rire, au son argentin, répondait à l'une de ses pensées de vengeance, et néanmoins il était gracieux, séduisant, irrésistible comme les lèvres qui le laissaient échapper.

Des mots entrecoupés suivirent le rire.

Il y avait de tout dans cette adorable créature: de l'enfant, de la femme et de la tigresse.

On sentait bien que ces dents si blanches, ces griffes si roses, devaient mordre, déchirer, ruiner et assassiner; mais bien peu eussent résisté à ces griffes et à ces dents.

Celui décidément un rude homme que le comte Noel de Warrens!

La comtesse de Casa-Real en était là de ses réflexions et de ses projets de vengeance, lorsqu'un bruit léger la fit se retourner vivement.

Un homme se tenait derrière elle.

Dans une attitude respectueuse, debout, la dévorant du regard tant qu'elle ne pouvait s'apercevoir de son audace, il baissa la tête et s'inclina devant elle aussitôt qu'elle la vit se retourner de son côté.

C'était un métis dans la force de l'âge.

Ses épaules carrées, son cou de taureau, la souplesse de ses mouvements, prouvaient que, malgré sa petite taille, peu d'hommes seraient venus à bout de lui dans une lutte corps à corps.

Marcos Praya était son nom.

Surprise par sa présence, la comtesse l'examina un moment en silence, puis, avec un mouvement de colère qu'elle ne se donna point la peine de dissimuler, elle lui dit:

—Qui vous a appelé?

Marcos ne répondit pas.

Dans la maison de la créole, chacun savait la façon de se tenir en face de ses colères et de ses impatiences.

Le métis connaissait sa maîtresse mieux que personne.

Il attendit.

La comtesse de Casa-Real, sans se laisser toucher par l'humble contenance de son serviteur, continua du même ton sec et dur:

—Est-ce ainsi que vous donnez l'exemple du respect, Marcos Praya? Depuis quand se permet-on d'entrer chez moi sans que cette sonnette ait parlé pour moi? Si cela vous arrive une seconde fois, je le jure, par la mémoire de ma mère, vous ne resterez pas une minute de plus en Europe! Je vous chasserai comme un chien!.......je vous renverrai là-bas!.... De la sorte, vous ne m'imposerez le supplice de votre sotte présence qu'à mes heures.

Quand Hermosa jurait par la mémoire de sa mère, nul ne se permettait de lui tenir tête.

Marcos Praya eût bien pu répondre qu'elle le traitait en esclave, qu'une fois le pied sur la terre de France, un nègre, un mulâtre, un métis, un esclave enfin, devenait libre comme le dernier des blancs; mais il ne sortit pas de son immobilité.

La liberté n'était pour lui qu'un mot vague, vide de sens.

Sa liberté à lui, plus qu'à tous les serviteurs de Mme de Casa-Real, qui, pourtant, vivaient tous sous le charme de cette Circé, sa liberté consistait à vivre de la vie de sa maîtresse, à respirer l'air qu'elle respirait, à suivre la trace de ses pas comme une ombre timide, à deviner ses désirs, enfin à exécuter ses volontés, coûte que coûte.

Elle venait de le menacer de le chasser comme un chien; c'était bien comme un chien qu'il l'aimait et qu'il se serait fait tuer pour elle.

On ne trouve de ces dévouements exagérés, enthousiastes, idolâtres, que dans les climats où le soleil brûle la peau moins que la passion ne brûle le cœur.

Hermosa savait tout l'empire exercé par sa beauté sur l'homme qui se tenait courbé devant elle.

Aussi dans ses heures d'impatience ou de nervosité en usait-elle pleinement.

Elle se considérait comme très généreuse, lorsqu'elle n'en abusait pas.

Ce jour-là, malheureusement pour le misérable métis, elle ne se trouvait point en veine de bons sentiments.

Voyant qu'il ne faisait aucune observation, qu'il se contentait de se courber, de se ramasser, ainsi que fait l'Arabe du désert, surpris par les tourbillons du simoun africain, elle ne le jugea pas un aliment suffisant à sa colère du moment.

Faisant un geste de souverain mépris,

—Laissez-moi! lui dit-elle.

Marcos ne bougea pas, mais lui adressa un regard plein de supplications.

Ce regard signifiait:

—Maîtresse, écoutez-moi.

La créole le comprit, cependant, lui montrant la porte, elle lui répéta avec plus de violence:

—Sortez!

Le métis se dirigea tristement vers le seuil.

Au moment où il allait disparaître, le vent changea, et la capricieuse créature, sans se donner la peine de lui donner la moindre raison de sa conduite, le rappela:

—Marcos!

—Señora! répondit-il d'une voix creuse, presque indistincte, qui témoignait de toutes les impressions par lesquelles il venait de passer.

—Restez!

Il s'arrêta.

—Venez.... approchez.

Obéissant comme si rien n'eût dû lui faire trouver l'obéissance trop cruelle, il s'approcha de sa maîtresse, sans impatience, sans récriminations.

Elle ne daigna ni le remercier ni lui adresser un mot de regret pour excuser le despotisme de ses manières.

Jouant toujours avec le poignard indien qu'elle avait pris sur une de ses tables, elle lui demanda:

—Que voulez-vous?

—Pour moi, rien, répondit Marcos Praya.

—Je ne m'occupe pas de vous, et je ne suppose pas que, sans un motif puissant, vous soyez venu ici. La raison de votre présence, quelle est-elle? Voyons.... parlez vite!

Marcos retint un sourire de triomphe.

Il eut pu, cette fois, ne faisant pas de résistance, en faisant une réponse évasive, avoir son tour à prendre sa revanche.

La créole brûlait maintenant de savoir ce que peu d'instants auparavant elle n'eût voulu écouter à aucun prix.

Elle frappait du pied avec impatience.

Il se décida à lui dire:

—Je l'ai vu partir.

—Qui? lui? interrogea Mme de Casa-Real, qui, toute à sa curiosité récente, perdait de vue le visite et son visiteur.

—L'homme de là-bas.

—Le comte?

—Oui, señora.

—Eh bien! dit-elle avec une impatience mal contenue.

—Vous avez pleuré, maîtresse.

—Moi?

—Oui. J'ai vu vos larmes. Je les ai vues.

—Soit. Où veux-tu en venir?

Le tutoiement de la maîtresse était une ineffable joie pour le serviteur.

Pour obtenir cette récompense, il eût passé à travers les flammes.

La créole le savait.

Elle était certaine que Marcos Praya ferait tout pour se rendre digne de cette faveur, que dans la circonstance présente il n'avait pas encore l'occasion de mériter.

Le bonheur rend muet parfois.

Le métis ne voulait rien perdre de l'écho de ces douces paroles; il hésitait à répondre.

Hermosa renouvela sa question:

—Tu pleures, j'en conviens. Mais toi, Marcos, que peux-tu?

Les yeux de Marcos ne quittaient pas la petite main blanche de sa maîtresse, ce qui faisait que tout en admirant ses doigts effilés, il ne perdait pas de vue l'arme mortelle dont nous avons parlé plus haut.

Soit préoccupation, soit instinct vindicatif, la comtesse de Casa-Réal n'avait pas cessé de jouer avec son poignard indien, à la lame bleuâtre, à la poignée constellée de diamans et de rubis.

En suivant la direction des regards du métis, qui répondait clairement à ses points d'interrogation, elle aperçut l'engin meurtrier, et elle comprit.

—Tu oserais? s'écria-t-elle.

—Tout.

—Pour me venger?

—Pour vous servir.

—Tu es fou!

Le métis s'inclina silencieusement. La seule réponse qu'il eût envie de lui adresser était celle-ci:

—C'est de vous que je suis fou; c'est vous qui tenez ma raison dans votre main.

Il se tut.

(A continuer.)

AVIS.

JE préviens mes clients qu'à partir du 1er mars, mon établissement de bijouterie est vendu à M. A. BONNET, du No 69 rue St-Pierre, lequel je puis leur recommander pour la même genre d'affaires.

Je prie aussi ceux qui ont des objets chez moi de venir les réclamer avant la fin de ce mois, ainsi que ceux qui restent à me devoir de me payer jusqu'au même terme.

HENRY PEICKER,

22fév—9f 65, rue Royale, entre Conti et Bienville

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,

rue Carondelet No 184.

ain—1 an.

Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,

(Fabrique de Toits des Tropiques),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, sable blanc et Bois de Chauffage, RUE BIENVILLE, No. 224,

Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 déc—3m

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu: Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par

V. DEMORUELLE,

Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands consommateurs.

15 février—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE,

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2ème maison après la rue de Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24mars—1 a L

PLUS DE MAUX DE DENTS

E. RABASSE,

Chirurgien-Dentiste,

Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.

Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations de 9 h. a. m. à 5 h. p. m. 17 mai

Le Dr. F. H. Knapp,

Chirurgien dentiste,

A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. 12nov—6m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

14 sept—6 m LEEDS & Co.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 38, Carole Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13 nov 1an

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire ou surveiller toutes les machines propres à la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de M. McKinley. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.

14 déc—3m Au coin des rues Delord & Foucher.

L. CRESSON,

PEINTRE,

163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tentures et décorations, ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c., &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, &c.

9 nov—1an

R. C. BARROW,

AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

—ET—

Agence Générale. Bureau,

15..........Rue Carondelet..........15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus de magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

AGENCE GENERALE

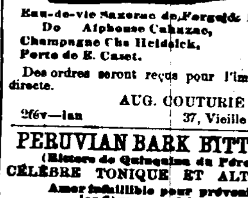

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils,

Do Alphonse Cahuzac,

Champagne Chs Heidsick,

Porte de S. Caset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.

2fév—1an 37, Vieille Levée.

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres ou frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLÉANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PÉROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en f.f., etc., un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. FEEL & Co.,

seuls propriétaires et fabricants.

NLLE-ORLÉANS (La.), 124, rue de Chartres.

Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 39, [Agents pour la vente en gros.]

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

Tabac "Century," de Lorillard.

Le TABAC connu sous le nom CENTURY est reconnu aujourd'hui comme le meilleur tabac fin actuellement en usage. Il est non seulement de la meilleure qualité, mais on y glisse tous les jours $100, savoir:

Le lundi, un billet de $100 dans un papier.

Le mardi, deux billets de $50 dans deux papiers.

Le mercredi, cinq billets de $20 dans cinq papiers.

Le jeudi, dix billets de $10 dans dix papiers.

Le vendredi, vingt billets de $5 dans vingt papiers.

Le samedi, cinquante billets de $2 dans cinquante papiers.

LES CHIQUEURS DU TABAC "CENTURY"

Reçoivent non seulement le meilleur article aux mêmes prix que les autres tabacs coupés fins, mais courent la chance d'avoir en même temps en lot sous forme d'un des susdits greenbacks. On le trouve chez tous les marchands de cigares et de tabac.

SUTHERLIN, CALLAWAY & CO.,

Rue Gravier, Nos 105 et 107.

Agents pour la vente en gros à la Nouvelle-Orléans 2 fév—1m

J. A. CÉLLES,

Architecte et Entrepreneur,

ANNONCE au public et à ses clients qu'il a transféré son bureau au No 37 passage de la Bourse. Il y sera visible, tous les jours, de midi à une heure.

30 jan—1m

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE ST.-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,

5 fév—1 an Propriétaire.

A. LOEZ,

134 RUE DES REMPARTS 134

(entre les rues St-Pierre et Toulouse)

A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public qu'elle vendra son stock de véhicules à très bas prix. Le stock se compose de barouches, cabriolets de médecins, buggies, une magnifique voiture, milky, Jersey wagon et buggy découvert. Elle a toujours des ouvriers sont chargés de faire et de réparer toute espèce de véhicules. 7 fév—1m

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,

Pharmacien de l'Université de Paris,

23 aout Fbg. Conti et Bourgogne.

MALADIES DES YEUX.

LE Dr. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux. Consultations de 11 à 2 heures au No 140 rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 16 nov—6m—tlj

TRAITEMENT SPÉCIAL GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES.

Le Docteur A. de BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, etc.), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie et des voies urinaires. — La guérison de la Surdité, si chronique qu'elle soit, est garantie en 30 jours.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1 an

---

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.........} Directeurs.

DIMANCHE 1er Mars 1868,

FAUST,

Grand-opéra en 5 actes, de Gounod.

LUNDI 2 Mars:

Sixième représentation de ....

LE PROPHETE.

On commencera à 7 heures. 1er mars

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Samedi et Dimanche, 29 février et 1er mars.

Samedi—Grande représentation à midi.

DICK CARROLL, danseur algérien; EMERSON et PARKER, dans Jim Crow alive, vaudeville. Toute la troupe dans le bal de Mardi-Gras ou the Mystic Krew of Comus on a bender.

Une foule de nouveautés la semaine prochaine.

29fév—2f

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL.............Propriétaires.

LUNDI, SOIR, 2 Mars, et tous les soirs ainsi que le SAMEDI à midi.

La splendide pièce de la FONTAINE ILLUMINÉE pour la première fois cette saison. Dick Carroll remplira les rôles du Brigadier Brallagan et du Maître de ballet algérien.—Ballet écossais dansé par Miles Lucy et Sallie Clinston, assistées du corps de ballet.

Le spectacle sera terminé par la comédie intitulée TROUBLESOME THOMAS ou le MYSTERIOUS CHARACTER.

Pour plus de détails voir les programmes du jour.

1er mars

Grand Concert sacré,

Dans et pour l'Eglise de St-Vincent de Paul, Troisième District.

M. COLLIGNON, dont le nom suffit pour assurer le succès de toute fête musicale qu'il dirige, a promis de donner un Concert sacré dans l'Eglise de St-Vincent de Paul, le 19 mars, fête de St-Joseph, à 7 heures du soir. Le droit d'entrée étant, selon l'usage, une piastre.

Deux allocutions appropriées à la circonstance seront prononcées, l'une en anglais, l'autre en français, et la fête se terminera par la bénédiction solennelle du St-Sacrement.

Nous sommes en mesure d'informer le public que la dix neuf au soir, les chars rouges de la rue Canal aux barraques, se succéderont en plus grand nombre, et que pour le retour, vers 9 heures du soir, tous les chars, alors en gare, seront envoyés en même temps jusqu'à la rue Clouet, pour ramener en ville les personnes sortant du concert. 27fév

REOUVERTURE DU Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES...............Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus: on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, et sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.

14 nov

Costumes, Masques et Dominos.

Premier Prix décerné à la Foire de l'Etat de la Louisiane en 1868.

Mme. ALABAU,

Rue Conti, No 91, entre les rues Bourbon et Dauphine.

A LA REINE DES MOUSQUETAIRES.

MME. ALABAU a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et amis qu'elle a reçu, de Paris, un magnifique assortiment de COSTUMES de toute espèce et des genres les plus riches.

POUR MESSIEURS:

Louis XIII, XV, XVI, François 1er; Richard III, l'Empereur de Chine, l'Empereur romain;

Don César de Bazan, marquis, barons, toute espèce de costumes de princes et de pages, des plus riches; Satan, diables, de toutes couleurs, polichinelle, arlequins, Turcs et Grecs, chef indien, tous les mousquetaires, toute espèce de pailloses, toute espèce de comiques, gnomes et égyptiens, toutes sortes de costumes de messieurs, toutes sortes de costumes nouveaux. Elle a également des ours noirs, des épées du Brésil et des coqs, &c. des meilleures manufactures de Paris.

POUR DAMES:

Créations des genres les plus riches, tels que reines, princesses, marquises, impératrices, duchesses. Etoile du Nord, Etoile du Soir, Reine de la Nuit, Fleurs de la Nuit, Ecossaises, Chinoises, Bohémiennes et toute espèce de travestis. Tous ces costumes sont brodés en or et d'argent.—Un grand assortiment de masques, costumes et dominos, gants Bouillon.

—Mme ALABAU se charge de tous les ordres de

Broderies en or et en argent

Lames, Bouillons et soie.

Un grand assortiment de perruques, fausses barbes de toute espèce.

Venez voir ses costumes chez Mme ALABAU, rue Conti, 91, vous en serez satisfait, car c'est là qu'il se louent le meilleur marché. Venez voir vous-même et ne vous trompez pas au No 91 de la rue Conti.

On trouvera aussi les mêmes costumes au Dew Drop's Restaurant, tenu par Joe Raphael à Galveston.

5fév—1m t.l.2f

Bal masqué.

Madame GROUX,

Etablie à la Nouvelle-Orléans, depuis 17 ans, 93, rue de Conti.

Grand assortiment de COSTUMES, MASQUES ET DOMINOS récemment importés de Paris, conditions avec les plus riches étoffes et les plus grands soins.

PRIX MODÉRÉS.

Mme Groux, 93, rue de Conti, ler magasin venant par la rue Dauphine.

19 janv—2m 3pe

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE MME DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou commis de première classe dans toutes les parties de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Les prix: $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune de quelques jeunes gens. Des professeurs particuliers qui peuvent donner à leurs enfants une éducation. Un diplôme de ce collège est un passeport pour un emploi. Catalogues envoyés à qui le demande.

1 nov—6m RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à de bonnes leçons particulières.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 184, entre Dauphine et Bourbon. 26 oct—1m MVD

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & CO.,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et damassées.

NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Druggat, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles; Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à rebords, &c.

CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 29 sept

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Teche, à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

1erdec G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo, Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,

Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 44.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.

14janv—3ms

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du et après le 17 sept. les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6½ h. A. M., char à vapeur.	char à cheval.	6½ h. A. M., char à vapeur	
8	"	7	"
9	"	8½	"
10½	"	9½	"
MIDI		11	"
2 h. P. M.		1 h. P. M.	
3	"	2½	"
4	"	3½	"
5	"	4½	"
6	"	5½	"
7	du soir	6½	du soir
		7	char à cheval.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts. Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

4 avril GEORGE PANDELY, Surintendant-général.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS, ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage de première cabine, 25 pour cent et autres 24 pour cent de la Nlle-Orléans à Saint-Nazaire.

Passage de deuxième cabine 22 pour cent.... 125

Passage d'entrepont......................... 100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivrera des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 pour le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de dix mois à partir de son premier embarquement, ces billets ne pourront être cédés et sont reconnus seulement par la Compagnie. Le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de matelots.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à vapeur GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 12 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

16janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

ST-LAURENT,	capt.	Bocandé....	Samedi 22 fév.
NAPOLEON III	"	Rousseau....	Samedi 7 mars
PEREIRE,	"	Duchesne....	Samedi 21 mars
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont....	Samedi 4 avril.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),

payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140, | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5nov tl 1S V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN. Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.

New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.

New York à Paris, $126 Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.

Steamers entre Hambourg, la Nlle-Orléans et New York, par la voie de Southampton.

Bavaria, 2400 tonneaux......Capitaine J. Meier.
Teutonia, 2400 tonneaux......Capitaine Bardua.
Allemania, 3000 tonneaux......Capitaine E. Meier.
Borussia, 2400 tonneaux......Capitaine N. C. Franzen
Cimbria, 3000 ton. neuf......Capitaine N. Trautmann
Germania, 3000 tonneaux......Capitaine Schwensen.
Hammonia, 3000 ton. neuf......Capitaine H. Ehlers.
Saxonia, 2500 tonneaux......Capitaine F. H. Haack.
Holsatia, 3600 tonneaux......En voie de construction.

Jour de départ de la Ligne de la Nlle-Orléans.

De Hambourg. De Southampton. Nlle-Orléans.

Bavaria.....1er oct. 4 oct. 15 nov.

Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.

Prix du passage (payables en or)

De la Nlle-Orléans........ } —1res cabines: $150.00
De Hambourg ou du Havre.. } 2e chambre: 112.50
Entrepont, de la Nlle-Orléans à Hambourg: 45.00
do de Hambourg à la Nlle-Orléans: 45.00

Certificats de passage de Hambourg à la Nlle-Orléans.

Fret de Hambourg à la Nlle-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent de prime par tonneau.

Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour fret ou passage, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERT & CO.

MAURY & CO. Agents généraux, No 63.

Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nlle-Orléans

C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux pour les passagers, 6, Barclay street, New-York.

29 sept—

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT, Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY, Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN, Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE, Capt. A. W. Sampson,

partant de New-York et de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

GEN'L. MEADE,

Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, en face de la rue Toulouse, le SAMEDI, 7 mars, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres.............$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN,

26 fév— Rue de la Commune, No 190.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

GEO. CROMWELL,

Commandant E. E. Vaill,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 29 février, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

L'excellent bateau à vapeur NINA SIMMES, capitaine W. Greathouse, commis Joe Dalferes, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin. Il descendra le fleuve tous les vendredis et dimanches, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON,

29 fév—1 ms rue de la Vieille-Levée No 54.

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis J. L. Ruez, part de la Nouvelle-Orléans le Mardi, à 10 heures A. M. et le Vendredi, à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant—P. S. Le fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction du cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le J. M. SHARP ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

J. FENNIMORE, Agent,

1er mrs—1m Rue Tchoupitoulas, No 2.

POUR LA COTE ET LAFOURCHE—

Le bateau à vapeur NEW ERA, capitaine A. Dugas, commis, E. Burk, part de la Nouvelle-Orléans, le MARDI, à 10 h. A. M., et le VENDREDI, à 5 heures de l'après-midi. Il sera dorénavant paquebot indépendant.—P. S. Le fret embarqué à la Nouvelle-Orléans doit être payé par les expéditeurs et il leur sera accordé une réduction du cinq pour cent. Toutes les réclamations doivent être faites dans les dix jours qui suivront la livraison du fret.—N. B. Le New Era ne payera aucun compte sans l'ordre du capitaine, du commis ou de l'agent.

11 janv—2m J. FENIMORE, Agent, Rue Tchoupitoulas, No. 2.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louallier, commis M. Kenlison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matins à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord: à Block Bros. 181 de la rue de la Commune, N. O.; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 fév—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.

Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvant, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 fév—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans,

de la côte et de Lafourche—Départ les Mercredis, à 10 heures du matin, et les Samedis, à 5 heures du soir—Pour Donaldsonville, Paincourtville, Napoléonville, Thibodeauxville, Lockport et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur BEN McCULLOCH, capitaine L. Farrenton, commis J. D. Saintclair et P. A. Charlet, partira régulièrement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 16fév—1m

L'IBERVILLE,

paquebot semi-hebdomadaire, commandant Emile F. Gross, partira de la Nouvelle-Orléans pour Bayou-Sara,

les Lundis, à 5 heures du soir,

les Vendredis, à 10 heures du matin.

Il partira de Bayou Sarah les Mardis et les Samedis soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au No 40 de la rue du Canal. 17 fév—1 m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE Et de LAFOURCHE.

LAFOURCHE..................Capitaine Baranco.

Le Mercredi.....................à 5 heures du soir.

Le Dimanche......................heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à

20 fév—1m A. C. GODDIN.

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

LIGNE INDÉPENDANTE.

Départ, tous les LUNDIS et JEUDIS, à CINQ heures du soir—Pour Bayou Lafourche et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte—Le paquebot VICTORY, capitaine Jos. Dalferes, commis R. A. Dart et Jules Dalferes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il descendra la côte tous les DIMANCHES et MERCREDIS, dans le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Le VICTORY prendra du fret pour Terrebonne et trouvera des chalands à Lockport 19 fév—1m

MERCHANTS' EXCHANGE.

(BOURSE DES NÉGOCIANTS)

166.........Rue de la Commune.........166

(Près Carondelet.)

ON trouvera constamment à la buvette, les meilleurs vins, liqueurs, ale, porter, &c.

Un lunch chaud sera servi tous les jours, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

30jan—3m FRANK HERBER, Directeur.

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL....................$5,000,000.

Emission de polices payables en or et en livres sterling.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 12mars

$5000 de Récompense.

UNE récompense de CINQ MILLE PIASTRES sera payée, par le Bureau des Assurances, pour des renseignements qui, donnés dans les trois mois après la présente date, feront condamner la ou les personnes impliquées soit comme instigatrices soit comme auteurs du crime d'avoir mis le feu à l'entrepôt de la Douane, No 11, ou à son contenu, qui ont été détruits récemment dans les rues de la Nlle Levée et Fulton.

1er fév—3 m JNO YOUNES, Surintendant pour les incendies.

MOULOR & DUMESTRE,

IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,

13........Rue de Chartres........13.

Anciennement même rue No 169. 1 79sept—6ro

LE Dr CHS. DELERY, de la Faculté de Médecine de Paris, annonce au public qu'il donnera des consultations tous les jours de midi à deux heures, à son domicile, rue des Remparts 179, entre Ste Anne et Du maine. Il s'occupera spécialement des affections de la poitrine. 5fév—1m

---

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 17 février 1868.

LE 10 du courant, à une élection de Directeurs de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus:

Jules A. Blanc, E. Peale, Henry Renshaw,
A. D. Grieff, J. Francke, Oscar Kerber,
Paulin Durel, W. A. Gordon, Sam McConnell,

Et, subséquemment, à une réunion des Directeurs, M. JULES A. BLANC a été réélu Président à l'unanimité.

Par ordre de L. BERNARD, Caissier. 18fév—1m

BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1868.

LE 3 du courant, à une réunion de Directeurs, il a été résolu que les actionnaires de la banque seront priés de se rencontrer au local de la banque le SAMEDI, 7 mars prochain, à 2 heures de l'après-midi, afin de voter sur la question de savoir s'il convient de faire une réduction du capital.

L'attention des actionnaires est appelée sur le bilan courant qui figure dans le rapport du comité et a trait à la valeur actuelle de l'actif de la banque.

R. AUGUSTIN, caissier.

Evaluation des bons et autre actif de la banque de la Nouvelle-Orléans.

			évalués à	
377 Bons consolidés de la ville.	$377,000 00	$80 00	$301,600 00
273 Bons de l'Etat, (ancienne dette).	182,000 00	40 00	72,800 00
61 Bons de l'Etat, (amortis 20 ans).	55,100 00	25 00	13,775 00
145 Dito Emission de 1862.	145,000 00	• •	• •
56 Bons de la Cie du chemin de fer Mississipi Central.	56,000 00	60 00	19,280 00
34 Bons de la Cie du chemin de fer du Sud.	32,000 00	40 00	12,880 00
464 Actions du chemin de fer du Sud.	15,467 00	8 00	1,392 00
50 Actions de la banque de l'Union.	2,000 00	90 00	1,800 00
55 Actions des Marchands.	1,375 00	10 00	550 00
5 Actions du Crescent City.	135 00	12 00	60 00
50 Actions de la Nlle-Orléans.	2,000 00	24 00	1,200 00
Scrips d'assurance.	741 00		370 00
Effets escomptés, en mains.	60,200 53	50	30,100 41
20je Escomptés depuis lors.	7,300 00	Pair	7,300 00
Propriété foncière.	90,000 00		65,000 00
Billets protestés et suspendus.	336,917 24	10	33,691 72
Réclamations de coton.	405,000 00	• •	• • •
Mandats d'Etat.	5,415 00	70	3,790 00
Réclamations en susp-ns.	93 00		• • •
En caisse le 28 janvier.	175,896 82		175,896 82
	$2,481,186 59		$796,317 65

PASSIF.

Emission évaluée....	$39,600 00	
Dépôts individuels....	161,916 65	201,916 65
		$594,401 00

5 fév—1m Nouvelle-Orléans, le 28 janvier 1868.

Banque City National de la Nlle-Orléans,

NLLE ORLEANS, LE 25 février, 1868.

LE 24 du courant, à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

C. T. Buddecke, Louis Schneider,
Fred. DeBondio, Wm. Edwards,
Edw'd Conery, Henry Abraham,
Jno. Marks, Frank Roder,
 Hern Rice,

Et, aujourd'hui à une réunion des Directeurs, M. C. T. Buddecke a été élu Président de la Banque.

26fév—1m JULES CASSARD, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867..........................$321,590 00

Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c., payées dans la même période............217 740 72

Actif le 31 décembre 1867.....................278,734 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,

Wm M. PERKINS, Vice-Président,

A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen, J. H. Ludwigsen, E. K. Converse,
A. Moulton, Wm Chambers, A. H. May,
R. P. Euball, John F. Moore, Robert Hare,
Wm M. Perkins, J. E. Isenhour, John C. Rogers.

21 fév—1l mt. L 2 jours.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun

NLLE-ORLEANS, 25 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:

Sur les risques d'incendie...	$166,471 58	
Sur les risques de mer......	45,890 94	
Sur les risques de rivières....	55 402 34	
	$317,664 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866....	66,625 00	
		$384,289 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,416 00	
Primes remboursées pour 1867	2,598 04	
		$ 62,014 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867.		$321,275 67
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques d'incendie....	$32,651 12	
Sur les risques de mer....	39,641 78	
Sur les risques de rivières....	35,022 94	
		$106,716 62
Plus, réassurances....	$ 5,75	
Escompte de prime....	48,46 67	
		50,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins....		71,010 31
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrips dus en 1868 y compris les balances....		85,213 10
		$314,513 65
Bénéfice net....		$ 37,161 52

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Deux cent neuf bons consolidés de la ville, évalués à $80	$167,200 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, évalués à 70 c.	86,800 00
Cent deux bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.	71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.	17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 50 c.	2,000 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer du Mexique, évalués à 50 c.	3,000 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.	4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.	163,455 00
Prêts sur garantie....	25,000 00
Prêts sur hypothèque....	53 000 00
Effets à recevoir....	11,396 33
Primes dues et en voie de la perception....	47,183 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurances....	12,460 00
Mandats d'ayant payé cours....	4,000 00
Coupons de la ville, dus et non recouvrés....	13,800 00
En caisse....	34,974 61
	$767,768 81

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé par devant moi, ce 28 janvier 1868.

PARIS CHILDRESS,

Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, aux porteurs d'intérêt sur les certificats de paiement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président,

JOHN G. GAINES, Vice-Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines, E. J. Hart
Henry Renshaw, Jno. C. Ricks,
H. T. Lonsdale, J. H. Stauffer,
B. Bisone, J. B. Bres,
J. C. Barelli, Thos. Sloo,
Thos A. James. 25 janv—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:		
Sur les risques d'incendie..	$319,916 16	
Sur les risques de mer....	68,069 44	
Sur les risques des rivières....	22,799 81	
Total des primes....		$411,365 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,562 00	
Primes remboursées....	4,115 41	
		119,677 41
Montant net des primes....		$291,528 00
Pertes: Sur les risques d'incendie....	$59,750 87	
Sur les risques de mer....	31,688 16	
Sur les risques des rivières	19,039 44	
	$140,488 22	
Taxes....	11,566 88	
Ré-assurances....	5,274 51	
Dépenses, moins le compte d'intérêt....	10,180 83	
Intérêts sur scrips....	26,568 60	
		$194,078 84
Bénéfices....		$97,449 16

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir pour primes....	$4,734 81
Billets garantis et billets hypothécaires....	219,397 00
Dû pour primes en voie de perception....	59,329 91
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville....	188,843 44
Scrips des différentes Compagnies d'Assurances....	99 138 00
En caisse....	83,777 88
	655,623 04
Moins: Dépréciation des sus-dits....	92,850 39
Montant net....	$560,772 65
Moins: Intérêts de scrips, non réclamés....	7,639 76
Intérêts payables sur scrips non encore payés....	26,568 00
	34,207 76
	$526,564 89

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président,

J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé par devant moi ce 11 janvier 1868.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart, Chs. Lafitte,
A. Rochereau, J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock, A. Schriber,
T. S. Blanchard, John Gauche,
Wm. Stevens, W. T. Williams,
J. A. White, J. Tuyes.

Bureau, rue du Canal, No 111.

12 janv—1m—tlj—1 an

J. Hernandez,

COURTIER.

11..........rue Carondelet..........11

A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

HAY & MEHLE,

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.

15janv—3m Rue du Commerce, 62 (46) Nlle-Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

LAFILLE DUFILHO & CO. vs PETER McDERMOTT.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 18,367.—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant Shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai le JEUDI, 2 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, de la Nouvelle Levée, Lafayette et du Commerce, et désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, le 15 de mars 1852, et déposé dans l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le numéro Un, vingt pieds huit pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt-six pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue du Commerce, quatre-vingt cinq pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière limitrophe du No Deux, et trente-deux pieds huit pouces de largeur derrière;

Et le numéro Deux, vingt-quatre pieds deux pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt-cinq pieds cinq pouces de profondeur sur une ligne irrégulière limitrophe du numéro Un, sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds un pouce et quatre lignes de l'autre côté, et trente-sept pieds quatre pouces sur une profondeur ultérieure de vingt pieds quatre pouces jusqu'à la seconde ligne derrière, laquelle mesure dix-sept pieds dix pouces de largeur. Le tout conformément audit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Lesdits terrains font partie d'une plus grande étendue de terre acquise par C. D. Lacroix de Paul Lacroix, par acte sous signatures privées, en date du 3 mars 1857, déposé ledit jour devant Geo. Hutton, vice-consul des Etats-Unis à Paris, et déposé en l'étude de F. Gottschalk, notaire public en cette ville, par acte en date du 2 avril 1857, lequel a été dûment enregistré au Bureau des Aliénations, en cette ville, le 6 avril 1857, au Livre 73, fo. 688, et ledit Paul Lacroix a acquis ledit étendue de terre de Roman Pomar, par acte en date du 3 décembre 1829.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de C. L. Lacroix, suivant acte passé devant A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 16 septembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er mars—1,10,19,27—2 avril

TERTULIEN VILLA vs la veuve A. LABARTHE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No. 21,672.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI deux d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, des Marais, St-Philippe et des Ursulines. Les dits terrains sont contigus et font partie du terrain désigné par le No Deux sur un plan en date du 5 juin 1826, déposé en l'étude de Félix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, par acte en date du 29 de juillet de la même année et mesurent, mesure française: ensemble, vingt-six pieds deux pouces de face à la rue Tremé, cent vingt pieds de profondeur et vingt-six pieds deux pouces et six lignes derrière et sont désignés par les Nos Huit et Neuf du dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse de la manière suivante, savoir: Un cinquième, pour en avoir hérité de son défunt père et les quatre autres cinquièmes au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de ses cohéritiers, suivant acte au rapport de Jos. Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 25 d'avril 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er mars—1,8,15,24—av 2

La dame CELESTINE DUPAS vs MICHEL PERLE.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 19,083.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux de mars 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de la pharmacie située rue de Chartres, No 124, dans le Deuxième District de cette ville.

Aussi, tous les droits, titres et intérêt du défendeur, au reste restant du bail des dits lieux, savoir: le rez-de-chaussée, le premier, une chambre dans la cour servant de laboratoire et la chambre au-dessus. Le dit bail est à raison de cent cinquante piastres par mois, payable mensuellement et d'avance; le dit bail expirera le 31 d'octobre 1868.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

20fév—20,23,26,28,1m.

Narcisse Desportes vs Minnie Alexander.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 20,530.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, deux mars 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles et effets transportés de la maison No 66, rue de l'Union, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 fév—21 28 25, ma 1

La Compagnie d'Assurance dite "Great Southern & Western Fire, Marine & Accident Insurance Company" vs Jérôme Bradley & Co.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, Nos 19 355—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI Quatre Mars 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de—

Certains meubles et effets, suivant inventaire, déposés en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 fév—21, 25, 28,—m 1 4

E. J. HART & CO. vs B. JOURDAN.

LES MEMES vs L. J. JOURDAN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans, Nos 18,728 et 18,729—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix de mars 1868, à 4½ heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une pharmacie située à l'angle des rues de la Vieille-Levée et des Ursulines dans le Deuxième District de cette ville.

Aussi—Un lot de meubles et d'effets.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

27fév—27,1,4,7,10mars

R. D. URQUHART vs MARY L. GREEN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 20,436.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 8 février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi sept mars 1868, à 4½ heures P. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles et d'effets transportés de la maison No 21 rue Bourbon, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 fév—25 28—m 1 4 7

A. D. SALVANT vs JACOMINE DOLEZE.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,242—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi sept mars 1868, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Un mulet et un dray portant le No. 3,728 aujourd'hui aux écuries de Trevett, No 146 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

25 fév—25 28—m 1 4 7

D. CONNORS pour l'usage de A. L. &c. vs. LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES CITOYENS.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 19,694—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 février 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI quatre mars 1868, à 10 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 34, rue Carondelet dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 fév—21,25,28—1er 4 m

JOHN GLENN vs THOMAS FERGUSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,165—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Delord, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro Onze, borné par les rues Constance, Duplantier, de l'Annonciation et Barthélemy, et désignés par les numéros Vingt Un et Vingt Deux, d'après un plan dressé par Filié, ci-devant voyer, le 11 de novembre 1838.

Les dits terrains mesurent, chacun, vingt-trois pieds trois pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de cent pieds. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et appartiennent au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Gerald Farrel, ainsi tous les droits, titres et intérêts du dit défendeur à vingt-quatre pieds neuf pouces et cinq lignes, derrière les dits terrains, réclamés par un nommé Lum.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

21 fév—1 8 15 24 m Shérif de la Paroisse d'Orléans.

R. G. Musgrove et fils vs Hunter Asken & Co.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,656—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI neuf de mars 1868, à 10 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans l'arrière du bureau situé au rez-de-chaussée de la bâtisse No 63 rue Carondelet, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

27 fév—27—1 4 6 8

CHAS. H. PANDORF vs la Dame E. L. HOPKINS individuellement et comme tutrice.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 20,235—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-huit mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, de la Vieille-Levée, Bienville et Clinton, désigné par le numéro vingt-huit, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 31 décembre 1857 et déposé dans l'étude de William Christy, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain ayant, mesure américaine, vingt-quatre pieds deux pouces de face à la rue de la Vieille-Levée, vingt-quatre pieds de largeur derrière et deux lignes de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Clinton, cent-vingt-sept pouces de profondeur sur la ligne latérale supérieure.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un crédit de douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date de la vente et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 fév—23—mars 4,12,20,23

CLEMENT DUHAMEL vs. CLARA FISHER.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,739—En vertu d'un writ de saisie provisoire, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi provisoirement et du consentement des parties intéressées, je procéderai le vendredi treize de mars 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située aux Nos 271 et 273 rue de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi le droit d'occupation de la dite maison jusqu'au 30 de septembre 1869.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 fév—29 fév 3, 7, 10, 13 m

John S. Waltis vs John D. Atkins et Joseph L. Dunham.—Smith & McKenna vs Joseph L. Dunham et John D. Atkins.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Nos 20,373 et 20,314—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente et un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamboat BUFORD, ensemble avec sa machine, ses meubles, et tel qu'il se trouve aujourd'hui sur le fleuve Mississipi, rive droite, à Algers, au-dessus du débarcadère du Ferry du Deuxième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 fév—29—7,15,24,31 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR NELLIGAN & BASSETTI

Bons d'Etat.

PAR NELLIGAN & BASSETTI,

J. NELLIGAN, encanteur,

Bureau au Crescent Auction Mart, No 74 rue Carondelet.

IL sera vendu MERCREDI, 11 mars 1868, à 10 heures et demie A. M., dans leurs salles d'encan, No 74 rue Carondelet,

(220) Deux cent vingt bons de l'Etat de la Louisiane, de mille piastres chaque, datés de juillet 1866, payables à vingt ans de date et portant huit pour cent d'intérêt par an; les coupons y attachés payables semi-annuellement.

Aussi—$26,500 en coupons échus sur les dits bons.

Aussi—(133) cent trente trois bons de l'Etat de la Louisiane, de mille piastres chaque, datés de juillet 1866, payables à vingt ans de date et portant huit pour cent d'intérêt par an; les coupons y attachés payables semi-annuellement.

Aussi—$15,960 en coupons échus sur les dits bons.

Conditions—comptant. 1er mars—1 5 11

VENTES DE CONSTABLE.

A. Pellegrini, C. Tailler, agent, contre R. Emily.

COUR du Quatrième Juge de Paix, Paroisse d'Orléans.—Nos 25,163 et 25,164.—En vertu de deux writs de fieri facias qui m'a adressé l'Honorable Augustin Viavant, Quatrième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique, lundi, le 2me jour de mars 1868, à midi, au No 446, rue de Chartres (autrefois Moreau), entre les rues Mandeville et Espagne—

Un lot de meubles,

Un lot de vieux stores,

Un lot de vieux fer.

Saisis dans le susdit procès, d'après l'inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

21 fév—21,26—2mars. P. AD. FORTIER, Constable.

JOHN G. HAAS contre C. PLOMAN—No 3,422.

COUR DU DEUXIEME Juge-de-Paix.—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable Paris Childress, Deuxième Juge-de-Paix de la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le lundi, 9 mars 1868, à midi, dans cette maison de Cour, No 20 du Commercial Place, — Une machine à coudre, saisie dans le susdit procès.—Conditions: comptant en billets du Trésor des Etats-Unis JOHN H. REES,

26 fév—26 fév—2,9 m Député-Constable.

MIRAMON vs. LOUISE NICHOLAS—No 4,287.

ST-AMAND & ST-CYR vs. LOUISE NICHOLAS—No 4,725—

TROISIEME COUR de Justice-de-Paix, Paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Hon. Juge Paul W. Collens, Troisième Justice-de-Paix, dans et pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai le mardi 10 mars 1868, à midi, au magasin No 55 rue Bienville, à la vente publique, à l'enchère publique,—

Un lot de meubles, saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. CHS CATOIR,

1er mars—1, 6, 10 Act. Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Robert Yorston—No 27,592.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

1 mars—1,5,10 Greffier.

Succession de John Doig.—No 30,096.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

1 mars—1,5,10 Greffier.

Succession de Frederick Krabbe—No 30,290.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que W. H. Burroughs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Frederick Krabbe, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

21 fév—21,25—1er m Greffier.

Succession de Guillaume Dennison—No 29,792.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

21 fév—21,25—1er m Greffier.

Succession de James H. Wheeler—No 29,69

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la susdite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

21 fév—21,25—1er m Greffier.

Succession de George O'Callaghan—No 30,286.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que W. H. Burroughs a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu George O'Callaghan, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

21 fév—21,25—1er m Greffier.

Succession de Henri A. Rathbone.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la susdite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

21 fév—21,25—1er m Greffier.

Succession de Marie Jones Clanson, épouse décédée de Jacques Descrimes—No 30,294.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Charles Adolphe Descrimes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme Jacques Descrimes, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

25 fév—25 29—5m Greffier.

Succession de Daniel P. Sparks—No 30,297.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mme Maria Sparks a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Daniel P. Sparks, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

26 fév—26 29—5 m Greffier.

Succession de O. DUBOIS—No 27,867.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

26 fév—3 et 8 m Greffier.

Succession de Joseph Marie Désiré Prosper, No 27,075.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Eugène Prosper a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Joseph Marie Désiré Prosper, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

28 fév—4 et 10m Greffier.

Succession de M. David.—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

27 fév—4 et 10 m Greffier.

Succession de Vve Jean L. Dolliole—29,434.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

27 fév—4 et 10m Greffier

Succession de Aristide Beaupreau—No 26,952.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

22 fév—26—mars 3. Greffier.

Succession de FRANCIS EDWIN VOSE—No 31,903.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Henry J. Vose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Francis Edwin Vose, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

26 fév—3 et 8 m Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 3 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 18,300. Marie Fraser, femme de Wm C. Day, contre Wm C. Day, son mari.—Dans cette affaire soumise à la Cour, avec consentement des parties, et la preuve ayant été faite, la Cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse;

Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mary Fraser femme de Wm C. Day, et contre le défendeur, le dit William C. Day, son mari; qu'il y ait une séparation de biens entre les parties et que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre elles soit dissoute; que la demanderesse soit et elle est par les présentes, déclarée propriétaire légale des terrains Nos 22 et 23 de l'îlet compris entre les rues St-Charles (ci-devant Nayades), Prytanie, Joséphine et St-André. Quatrième District de cette ville, lesquels terrains sont décrits dans la pétition. Elle est également déclarée propriétaire de la maison et des améliorations qui se trouvent sur les dits terrains, des meubles de maison et de cuisine qui renferment la dite maison et les dites améliorations.

Il est de plus ordonné que la demanderesse ait l'administration pleine et entière de ses biens séparés; qu'elle recouvre du défendeur la somme de trois cent quarante six piastres—(montant de ses biens paraphernaux employés par son mari)—avec intérêt légal sur la dite somme, de la demande judiciaire à parfait paiement, et qu'elle ait le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris pour garantir leurs droits paraphernaux.

Jugement rendu le 9 janvier 1868.

Signé le 14 janvier 1868.

(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,

1er fév—1er. 15 et 1er mars Député-Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans. Je certifie, par les présentes, que le 9 janvier 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants: No 18,572. Sarah J. Logan, femme de Saml. B. Logan, contre Saml. B. Logan, son mari.—Dans cette affaire soumise à la Cour, avec consentement des parties, pour défaut d'après les témoignages enregistrés, la Cour, considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse;

Il est ordonné et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Sarah J. Nelle, femme de Saml. B. Logan, et contre le défendeur, ledit Saml. B. Logan, son mari, que ladite séparation de biens entre elles existant jusqu'à ce jour soit dissoute; que la demanderesse soit envoyée en possession, comme sa propriété séparée, de ses biens paraphernaux séparés, s'élevant à la somme de quatre mille six cent trente-huit piastres, d'après le compte annexé à la pétition de la demanderesse.

Il est de plus ordonné que la demanderesse recouvre du défendeur la somme de huit cents piastres reçues par lui de la demanderesse, avec intérêt légal sur ladite somme, de la demande judiciaire à parfait paiement, et les frais du procès, avec le privilège que la loi accorde aux femmes mariées sur les biens de leurs maris pour garantir leurs biens paraphernaux.

Jugement rendu le 9 janvier 1868.

Signé le 14 janvier 1868.

(Signé) CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 29 janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,

1er fév—15.30 Député-Greffier.

Alexander H. Reach vs. ses Créanciers, pour un atermoiement—No 24,654.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Les créanciers du susdit pétitionnaire sont, par le présent, notifiés d'avoir à comparaître en l'étude de Paul E. Laresche notaire public en cette ville, LUNDI, le 16 de mars 1868, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur l'application dudit pétitionnaire pour un atermoiement. Avis de plus est donné que toutes poursuites judiciaires contre la personne et ses biens sont suspendues et que E. T. Fellowes, avocat est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.

Ce 11 janvier 1868. D. C. BYERLY,

12 fév—12,22; 2 et 16m Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLT, BLOHM & CO.

Grande vente de Marchandises Sèches, Bonneteries, Chapeaux et Habillements.

PAR HOLT, BLOHM & CO.

JOHN L. BLOHM, Encanteur.

MARDI, 3 mars, à 10 heures du matin, dans leurs salles d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

300 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, de saison et bien assorties.

450 douzaines bas et chaussons anglais, extra-fins.

200 lots habillements de printemps, pour le commerce de détail de la ville.

Aussi—Un assortiment de chapeaux, feutre, pour hommes et jeunes garçons.

Conditions—à la vente. 1er mars

PAR LOUIS STERN & BRO.

350 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Par LOUIS STERN & BROS.

M. STERN, Encanteur.

LUNDI, 2 mars 1868, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan No 26 de la rue du Camp, il sera vendu—

350 caisses de bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général.

Le tout sera vendu sans limite ou réserve.

Conditions à la vente. 1er mars

PAR CHS. T. NASH.

Grande vente de Gages non rachetés, transportés, pour la vente, du bureau de prêts de Hart, rue de la Commune, No 145, près St. Charles.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur,

Bureau, au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

IL sera vendu, mardi, 3 mars, à 11 heures du matin, au Masonic Hall, Auction Mart—

Un des plus grands choix de diamants, montres en or et en argent, broches, chaînes, bagues, épingles fines: argenterie, cuillers et fourchettes de table, cuillers à café, pots, gobelets, etc., ensemble, trois fort belles malles en cuir de Russie, garnies d'objets en argent: fusils, pistolets, lorgnettes, pipes en écume de mer, instruments de musique et des objets de prix dont l'énumération serait trop longue.

C'est une excellente occasion pour ceux qui désirent des articles garantis. Le commerce est invité à assister à la vente. Ces articles ont été en bon état et seront vendus sans réserve. On peut voir les marchandises au bureau de prêts de Hart, jusqu'au jour de la vente au bureau de prêts de Hart, No 145 de la rue de la Commune, près la rue St Charles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 27 fév

Succession de D. W. ASHBRIDGE, décédé.

Terrain de prix et amélioré, dans le Troisième District.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.

Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

SAMEDI, 21 mars, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, en vertu d'un ordre et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 février 1868—No 29,636 du docket de la dite Cour—

Deux terrains, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Colombus, Villeré, Marigny et Plauché. Les dits terrains ont chacun 33 pieds 6 pouces de face à la rue Colombus, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds 6 pouces 7 lignes. Ils sont désignés par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par Geo. H. Surgi, voyer, le 20 février 1866.

Les améliorations comprennent une maison en briques, à étage, couverte en ardoises, ayant au bas rez-de-chaussée: salon, salle à manger, cuisine; au premier étage: chambres, cabinet, corridor et au rez-de-chaussée et étage d'en haut trois chambres et un cabinet; et des bâtisses domestiques; trois caves, hangard, etc.

CONDITIONS—L'acquéreur devra payer au comptant une somme suffisante pour payer deux billets datés du 1er décembre 1865, tirés à l'ordre de Mme Ashbridge et endossés par elle; pour $2100 chacun, avec huit pour cent d'intérêt, le premier desquels billets est échu le 1er décembre 1866 et le deuxième le 1er décembre 1867, et garantie par privilège de vendeur par acte au rapport de T. O. Stark, en date du 6 décembre 1865. Également, une somme suffisante ($500) pour payer les frais de vente.

Le reste devra être payé le 1er décembre 1868, et compris un paiement d'un autre billet portant première hypothèque daté du 1er décembre 1865, tiré à l'ordre de Mme S. A. Ashbridge et endossé par elle, pour $2100, avec 8 pour cent d'intérêt, et garanti par privilège de vendeur, par acte au rapport de T. O. Stark, en date du 6 décembre 1865.

Ce qui pourrait rester sera couvert en paiement d'une seconde hypothèque de $2,387 10, daté le 19 juillet 1866, payable à six mois de date, avec 8 pour cent d'intérêt, et en paiement des hypothèques judiciaires et réclamations privilégiées qui pourraient exister contre la dite succession.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant James Graham, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B.—La propriété est vendue sujette à un bail qui expire le 1er mai 1868.

21 fév—21 25—1 6 15 20 21m

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de

BERNARD TURPIN.

Goélette anglaise ORIENTAL.—A. No 1.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

SAMEDI, 7 mars 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

La goélette anglaise ORIENTAL classée A No 1, fine voilière, de 193 tonneaux, construite dans la Nlle-Ecosse: ensemble ses agrès, apparaux &c. prête à prendre la mer.—Conditions, comptant, en billets du Trésor.

Pour plus de détails s'adresser à bord ou au bureau de l'encanteur. 1er mars

PAR G. DE FERIET.

Jolie résidence au No 572 de la rue des Bons-Enfants, entre les rues Mandeville et Espagne.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, rue Bienville No 86.

MARDI, 3 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bons-Enfants, Mandeville, Amour et Espagne. Le dit terrain a 27 pieds 6 pouces de face à la rue des Bons-Enfants, sur 120 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations comprennent: une jolie maison cottage (No 572 de la rue des Bons-Enfants), contenant un salon, 4 chambres et une galerie; cuisine ayant 2 chambres, 2 caves, belle écurie dans le fond.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, il sera ajouté 5 pour cent (commission d'avocat) comme clause pénale.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais de l'acquéreur qui devra assumer le paiement des taxes de l'année courante. 29 fév

Résidence en brique, à trois étages et de très grand prix, No 63 de la rue Dauphine entre les rues Bienville et Conti, à l'enchère publique, pour opérer un partage.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 3 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, aux fins de partage—

Un terrain de très grand prix situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bienville, Bourgogne et Conti. Le dit terrain a 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur irrégulière de 208 pieds 8 pouces sur la ligne la plus près de la rue Bienville, et de 122 pieds de l'autre côté, 7 lignes. Ils sont désignés par les Nos 3, se livrant à 19 pieds 6 pouces de largeur. Ensemble, le tout, touchant la ligne latérale qui s'étend vers la rue Bienville, à l'égard d'un autre propriétaire de 10 pieds de large à la rue Bienville.

Les bâtisses et améliorations comprennent une belle résidence, solidement bâtie, en briques et à trois étages, No 63 de la rue Dauphine, ayant un balcon sur le façade; au rez-de-chaussée, un salon, salle à manger, chambre à coucher et office; au premier étage, 2 grandes chambres à coucher et un cabinet; au deuxième étage, 2 grandes chambres à coucher; au troisième étage, 2 autres chambres et une mansarde.

L'aile de bâtisse du fond est en briques et à trois étages; elle a au rez-de-chaussée, l'offices cuisine, une chambre à charbon et des lieux d'aisance; au premier étage, quatre chambres, un cabinet et lieux d'aisance; au deuxième étage, quatre chambres, un cabinet et lieux d'aisance. Il y a une galerie sur chaque étage et tout le long de la bâtisse du premier et deuxième étage.

La cour est bien briquetée. L'eau et le gaz sont introduits dans la bâtisse. Les installations de gaz qui se trouvent dans toute la maison, appartiennent à celle-ci. Il y a une citerne et un grand hangar dans le fond.

On peut visiter la propriété tous les jours de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

Ce terrain mesure 15 pieds de large, au moyen d'une ruelle on passage en pierre carré par le trottoir de rue de Bienville. Le terrain a une superficie de 19 pieds 6 pouces. Le tout et les rues Bienville et le susdit terrain, au moyen d'une ruelle en une distance de 19 pieds, cette propriété (le contrat ayant été vendu en entier).

Une propriété comme celle-ci mérite l'attention des capitalistes et de ceux qui désirent se loger confortablement.

Le tout d'après le plan et l'arpentage de Paul C. Boudousquié, ingénieur et architecte, en date du 28 février 1868.

CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, il sera ajouté 5 pour cent (commission d'avocat) comme clause pénale. L'acquéreur devra assumer les taxes de l'année courante.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Gottschalk & Magner notaires public, aux frais de l'acquéreur. 27 fév

Succession de Mme A. Demarest—No 30,031.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 5 mars 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, No —, de la rue des Champs-Elysées, entre les rues Moreau et Bons-Enfants, Troisième District, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 février 1868, les meubles suivants appartenant à la dite succession—

Chaises, armoires, tables, bois de lit, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28fév

Résidence de prix, en briques et à étage, No 20 de la rue des Champs Elysées, près le Dépôt du Chemin de fer Pontchartrain.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 86

MERCREDI, 5 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique—

Un terrain situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Champs-Elysées, Nouvelle-Levée, Esplanade et Victoire. Le dit terrain a 32 pieds de face à la rue des Champs-Elysées, sur 106 pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en briques, à étage, couverte en ardoises, portant le No 20, ayant au rez-de-chaussée un corridor, deux salons et une salle à manger; au-dessus, trois chambres à coucher. Les bâtisses du fond sont: une bâtisse en briques, à étage, ayant cuisine et chambre de domestique, une bâtisse en briques et à étage, ayant 3 chambres, lieux d'aisance, &c.

Trois mille piastres comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à un crédit d'un et deux ans, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, il sera ajouté cinq pour cent (commission d'avocat) comme clause pénale.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Edouard Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur qui devra assumer le paiement des taxes de l'année courante.

29 fév—

Outils! Outils! Bois de Charpente, Briques, &c.

Succession de J. J. Depouilly—No 28,608.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 7 mars 1868, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin de la rue Prieur et de la Promenade Carondelet, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 12 février 1867—

Un lot de briques (environ 5,000) un lot de tuiles (environ 8000), environ 1500 pieds de bois, un lot de planches de chaland un lot d'outils de choix, tels que varlopes, scies, hachettes, enclumes, peinture noire, pinceaux, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 27 fév—mars 2,7

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, d'un morceau de terre de prix et amélioré, à un îlet de l'entrée des Fair Grounds.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 3 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

NEUF TERRAINS ainsi que situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Clay, Aubry, Dupré et O'Reilly. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 21, 22, 23 et 23 sur un plan dressé par P. C. Boudousquié, architecte, lequel plan est exposé à la Bourse.

Cette propriété est entourée, bien plantée d'arbres fruitiers et cultivée. Il y a une maison agréable sur le terrain No 8 ayant deux chambres, 4 cabinets et une galerie, une bonne bâtisse sur le terrain No 22, cuisine, &c.

Conditions—La moitié comptant, le reste à douze mois de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement. En cas de procès, il sera ajouté 5 pour cent (commission d'avocat) comme clause pénale.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public aux frais de l'acquéreur. 29 fév

Vente positive et sans réserve, pour opérer un partage.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, No. 30,160.

Mme Vve Henry Muller et autres, contre John Wittenburg, tuteur.

PAR G. DE FERIET, encanteur

Bureau et salle de vente No 36 rue Bienville

MARDI, 17 mars 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 4 février, et signé le 8 du même mois, la propriété ci-dessous décrite:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Grands Hommes ou Dauphine Louisa, Craps ou Bourgogne et Piety. Le dit terrain forme l'angle des rues Dauphine et Louisa, a 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Louisa, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine.

Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable maison basse ayant trois chambres et un cabinet; une cuisine ayant deux chambres, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais des acquéreurs.

14 fév—14 15 21 29—7 14 7 m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & CO.,

H. SAMORY, encanteur.

MARDI, 3 mars, il sera vendu, à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

100 pièces indiennes françaises et américaines.

200 do toiles du Nord,

500 do ginghams,

500 do jaconas,

100 do toiles d'Irlande,

500 do cotons écrus,

500 do cotons blancs,

100 do coutils à matelas,

50 do mérinos,

100 do mérinos français,

150 do alpaca noir,

200 do grenadines.

—AUSSI—

Mouchoirs batistes, madras, bonneterie, barèges à voiles, brillants, chemises et caleçons, cravates, bretelles, boutons, bas, gants, toiles imprimées, gants, châles, mantelets, molleton, drap noir, casimirs, devants de chemises, cols, nappes, serviettes, jupons, linons, jaconas, soieries, jupons, corsets, jupons balmoral, &c., &c.

Conditions à la vente.

L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente. 1er mars

Vente d'un magnifique Stock de Marchandises sèches.

Succession de François Jacob—No. 30,193.

PAR E. ROGER & CO.,

H. SAMORY, encanteur.

LUNDI, 9 mars, il sera vendu, à 10 heures du matin, au magasin du défunt François Jacob, coin Chartres et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 février, pour compte de ladite succession—

Tout le stock de marchandises sèches étrangères et américaines, contenu dans ledit magasin, comprenant environ 750 lots de marchandises fraîches, choisies expressément pour la ville et pour les besoins du détail de la ville, telles que:

Cotons blancs et écrus, indiennes françaises, anglaises et américaines, cotons et toiles à draps, cotonnades, coutils, soieries en laine, draps, casimirs, batiste imprimée, barèges, jaconas, organdies, ginghams, tarlatanes, mouchoirs, jupons, basins, flanelles, toiles d'Irlande, soieries noires et de couleur, bonneterie de coton, gants madras, dentelles Valenciennes et guipure, jaconas, gants, bonneterie, mouchoirs batiste, châles dentelles, confections dernier goût, et une grande variété de marchandises de fantaisie dont plus ample description se trouvera dans les catalogues, qui seront prêts le samedi, avant la vente.

—AUSSI—

Installations et bail dudit magasin, ayant à courir jusqu'au 1er septembre 1869.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 fév

PAR A. FEIBER.

Grande vente de marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, etc. à l'encan.

PAR A. FEIBER.

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, lundi, 2 mars, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 48 de la rue de Chartres:

Indiennes françaises, anglaises et américaines, coton blanc et coton écru, coton à draps, striped, flanelles, dames, alpaca, drap noir, jaconas, satinet, casimirs, checks, courtepointes, coutil à matelas, barèges, jeans, drap d'Italie, corsets, serviettes, parapluies, bonneterie, etc.

—Egalement—

600 lots d'habillements, comprenant un assortiment général convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.

Un grand choix de lingerie, telle que chemises garnies, à devants de toile et coton, caleçons, chemises calicot, chemises de coton et mérinos, etc.

Un grand assortiment de chapeaux d'hommes et de jeunes gens.

Conditions à la vente. 1er mars

VENTE PEREMPTOIRE DE

150 lots de Marchandises sèches assorties,

Installations du magasin et du gaz. Bail du magasin No 525 de la rue des Magasins—Vente à l'encan.

PAR A. FEIBER.

H. MARKS encanteur.

IL sera vendu le MARDI, 3 mars, à 10 heures, au magasin No 525 de la rue des Magasins, entre les rues Félicité et Ste-Marie—

Tout le contenu d'un magasin de marchandises sèches en détail, comprenant:

150 lots de marchandises sèches assorties.

Magasins et installations de gaz.

Egalement—Bail.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 fév

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Marchandises Sèches étrangères et du pays.

PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,

F. FERNANDEZ, encanteur.

MARDI prochain, 3 mars il sera vendu à 10 heures précises, à leur salle d'encan No 44 rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane,

300 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, telles que: Cotons blancs et écrus, denims, couleurs brillantes jaconats, organdis, mousselines unies, noirs, mozambiques, ginghams, coutil, fil blancs, écrus et fantaisies, alpacas noirs et de couleur, cotonnades, glacés fil, mousselines suisses, nansous, tapes, jupons, cabinet 100 pouces, brins blancs et écrus, batiste, fil, coiloner, cotons à broder, cravates à raies, mouchoirs fil, chemises de confection, bas, chaussettes, gants, mouchoirs fil, chemises en fil, etc., avec une grande variété, bonneterie française, et de fantaisie; ainsi qu'une variété de ceintures et de chaussures.

Conditions à la vente. 1er mars

PAR D. E. MORPHY.

439 barils Whisky.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 11 mars 1868, à 11 heures A. M., pour le compte de qui il appartiendra, au Bonded Warehouse, No 20 Nouvelle Levée, entre les rues Poydras et Lafayette—

439 barils Rose whisky revêtus des marques suivantes:

A dans un triangle,	12 sur le côté,	50 barils,
C	"	100 "
C	"	100 "
	"	100 "
	"	79 "

Conditions—Comptant en billets du Trésor. Les acquéreurs auront le privilège d'emmagasiner le whisky au même endroit à raison de 40 cents par baril, par mois, à leurs risques. 28fév

PAR S. GUINAULT

Vente par catalogue d'un magnifique Mobilier pour être vendu sans aucune réserve.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

MARDI, 3 mars 1868, il sera vendu à 10 heures précises du matin, au Half-Way House, au No 244 rue Bourbon, entre les rues St-Philippe et Dumaine—

L'ameublement complet de la dite résidence, comprenant un magnifique mobilier provenant des célèbres ateliers de P. Mallard, et consistant en lits Victoria, armoires et armoires à glace, toilettes, duchesses, canapés, fauteuils, tapis, literie, belles glaces, trumeaux, pendules, fauteuils, tables, chaises, meubles de salle à manger, verrerie, vaisselle, argenterie, un superbe service en argenterie tout complet, un beau coffre-fort, un billard avec accessoires complets, &c.

—Aussi—

Un lot d'argenterie française.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les catalogues seront prêts pour samedi prochain, et seront livrés aux acheteurs à mon bureau et le jour de la vente à l'endroit ci-dessus mentionné.

Belles vaches laitières.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

MERCREDI, 4 mars 1868, il sera vendu, à la Porte Sud, à côté des Courses du Chemin de fer Métairie—

30 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux, et les autres sur le point de vêler.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

VENTE DE DEUX PROPRIÉTÉS AU FAUBOURG TREMÉ,

Pour Remise de fonds en Europe.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 7 mars 1868, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

UN lot de terre formant l'encoignure des rues St-Philippe et Tonti, mesurant 33 pieds de face à la rue St-Philippe sur 116 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur ensemble les bâtisses et améliorations consistant en une maison basse et à quatre pièces, deux chambres, une grande salle, cuisine, citerne, latrines, &c., &c.

Un autre lot de terre mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 85 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur, situé entre les rues Tonti et Rocheblave, ensemble une jolie maison basse ... ayant galerie ... de pièces ... sur le fond ... cuisine, ... Un terrain ... à ... beau de bois ... au ... à la ... tout boisé ... la ... Vert les plans à la Bourse.

Conditions, moitié comptant et le reste payable à un an de crédit en billets portant 8 pour 100 d'intérêts par an et la date de la vente, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 1er mars.

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de Louis Bonfort d'Estouvill

Propriété dans la ville de Lewisbourg, paroisse St Tammany—Billets, Comptes, etc.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau et Salle de vente No 36 rue Bienville

SAMEDI 7 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 28 janvier 1868, la propriété suivante pour le compte de la susdite succession, savoir:—

DEUX certains lots de terre, situés dans la ville de Lewisbourg, paroisse St Tammany, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit et neuf, dans l'îlet No 1, borné par les Avenue Lauriel, Elm et Issaie, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds face à l'Avenue Eliza sur une profondeur de 240 pieds entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Ch. A. de Armas, député voyer général, en date du 30 juillet 1857, et déposé en l'étude d'Alphonse Barnett, notaire en cette ville et en la paroisse d'Orléans, ensemble avec tout le droit de réclamation des acquéreurs, d'un bâtiment qui s'y trouvent, droits de passage, servitudes, privilèges et avantages y appartenant.

Termes et conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente, pardevant Louis Duvigneaud, avec les timbres du gouvernement des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur. 4 fév—4,9,15,22—mars 1,6,7

PAR WALTON & DESLONDE

Un magasin en briques à trois étages avec une façade en granite au rez-de-chaussée, sur les rues Peters et Fulton.

Une maison double en briques et à étages sur deux terrains, sur la rue Dryades, entre les rues Lafayette et Poydras.

Un grand terrain, sur la rue des Magasins, entre Calliope et Gaiennié.

Un terrain, contigu au terrain ci-dessus, avec une cuisine en briques à deux et à trois étages.

Succession de James McIntosh, décédé.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans. Dossier No 17,391.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur,

Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI le 7 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 janvier 1868, dossier de la Cour No 17,391, il sera vendu pour le compte de la dite succession, les propriétés suivantes, savoir:—

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Peters, Fulton, Girod et Lafayette, désigné par le No 12, sur un plan comme surveillé par Hugh Grant, voyer, le 13 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire en cette ville. Ledit terrain mesure 24 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters, 24 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de 119 pieds 3 pouces 5 lignes sur le côté du terrain No 11 et 119 pieds 7 pouces 2 lignes sur le côté du terrain No 13.

Les améliorations sur ce terrain consistent en un MAGASIN EN BRIQUES à trois étages, couvert en ardoises, avec façade en granite au rez-de-chaussée et faisant face sur chacune des susdites rues Peters et Fulton.

DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Lafayette et Poydras, désignés par les Nos. 3 et 4, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 21 août 1841, et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 24 janvier 1847, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Dryades, sur une profondeur de 100 pieds 11 pouces 4 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur les dits deux terrains consistent en une maison double en briques et à étages, ayant de chaque côté un salon, salle à manger, un cabinet et un corridor au rez-de-chaussée, et trois chambres et une salle au premier étage. Les dépendances à deux étages en briques ayant une cuisine, une salle à bain, 2 chambres et chambres à coucher et des lieux d'aisance au dit fond du terrain.

UN TERRAIN, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Calliope et Gaiennié, mesurant 38 pieds de face à la rue des Magasins, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces sur un côté et de 126 pieds 1 pouce 3 lignes sur l'autre côté, qui est une ligne oblique, mesure américaine.

UN AUTRE TERRAIN, dans le même îlet, contigu au terrain décrit plus haut, sur la rue des Magasins, mesurant 37 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue des Magasins, 31 pieds 5 pouces 3 lignes de largeur en arrière, et 117 pieds 9 lignes de profondeur sur l'autre côté, vers la rue Calliope, le tout mesure américaine, avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une cuisine en briques à deux et à trois étages, avec plusieurs chambres à l'intérieur, à l'extérieur, un cabinet et un corridor au rez-de-chaussée.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis—la balance à deux ans, en billets des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente et endossés par eux, et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente, avec hypothèque et privilège de vendeur. En cas de procès, il sera ajouté 5 pour cent (commission d'avocat), comme clause pénale, pour la collection des billets ou une partie des billets. Les hypothèques devront contenir la clause ou les polices d'assurance devront être transférées à l'encanteur testamentaire.

Actes de vente par devant A. Hero Jr, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis requis par la loi.

1er fév—1,8,15,22,29—7 mars.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

ALEXANDER LEVY, encanteur.

LUNDI, 2 mars, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres, il sera vendu:

400 pièces cotons blancs,

400 do cotons écrus,

150 do cotons écrus à drap,

200 do ginghams et cotonnades,

200 do indiennes françaises, anglaises, américaines,

100 do cotonnades, denims et stripes,

100 do jaconats français,

300 do linon toile et Union,

350 do mousselines suisses, jaconats, tape checks,

300 do mousselines brochées et Jacquard,

150 do toile d'Irlande et brillants,

250 do alpacas, mérinos, mousselines laine,

250 do popelines et plaids laine,

100 do coutils à matelas,

250 do jeans, tweeds et Kentucky,

100 do flanelles, rouges blanches et bleues,

500 doux. mouchoirs toile et Madras,

100 do serviettes toile,

1000 do bonneterie laine et bonneterie coton,

200 do chemises en toile, coton et laine,

250 do chemises de peau et caleçons,

—Egalement—

Un grand assortiment d'autres marchandises dont l'énumération serait trop longue.

500 sacs de chanvre,

75 caisses pipes,

200 doux couillers de table et cuillers à café en plaqué.

Conditions à la vente. 1er m

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Choix de livres de droit, à l'encan.

Succession de DUNCAN N. HENNEN.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

Bureau, Exchange Place, No 17.

VENDREDI, 13 mars 1868, à 3 heures de l'après-midi, au bureau de MM. C. M. Conrad & Sons, avocats, No 37 de la rue Carondelet, entre les rues Gravier et Commune. Le grand choix de livres de droit du défunt; 3 bibliothèques et installations de bureau. Des catalogues seront prêts au bureau des encanteurs, vendredi, 6 de courant.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, avant livraison. 1er mars

Jolie Maison en bois, à étage et à mansarde, avec quatre terrains bien améliorés, dans la rue Philippe, entre Chesnut et Coliseum.

Succession de feu W. H. Pots, décédé. No. 25,903.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 27 février 1868, il sera vendu, pour le compte de cette succession, les propriétés suivantes, situées dans le Quatrième District—

La grande et belle maison en bois, à étage et à mansarde (ancienne résidence du défunt) avec quatre terrains désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 de l'îlet No 136, compris entre les rues Philippe, Coliseum, Chesnut et First. Le terrain No 3 a 28 pieds 6 pouces de face à la rue Philippe, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 5 touche au terrain No 4; il a 28 pieds 6 pouces de face à la rue Philippe, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles, faisant un total de 55 pieds de face à la rue Philippe. Le terrain No 19 touche au susdit dans le fond; il a 23 pieds de face à la rue Chesnut, sur 127 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, donnant ainsi une ouverture et une façade sur la rue Chesnut.

Ensemble, les améliorations comprennent:

Une jolie maison en bois, à étage et à mansarde, bien bâtie avec tous les agréments modernes, ayant, au rez-de-chaussée, une galerie ou 7 pieds de long, 2 grands salons de 17 pieds 4 pouces sur 19 pieds, et 18 pieds de haut, ouvertures sur le côté et devant; un corridor de 8 pieds 5 pouces de largeur; une salle à manger de 18 pieds la plus grande de 18 pieds et, un office; une entrée de 15 sur 17 pieds dans le salle à manger, se trouve sur le côté de cette maison, un office, cuisine de 15 sur 15 pieds, salle de 10 sur 15 pieds.

Au dessus, une galerie se reliant avec celle du rez-de-chaussée; deux grandes chambres à coucher de 16 pieds 6 pouces sur 18 pieds 6 pouces, et 12 pieds de hauteur, avec lieux d'aisance à 3 ou 6, chambre à coucher de 9 pieds sur 12 pieds 6 pouces et demi; galerie d'étendant jusqu'au fond de la bâtisse, chambre à coucher de 15 sur 15 pieds, chambre pour le linge et lieux d'aisance, deux chambres à domestiques, 22 sur 16 et 14 sur 16 pieds. La cour est pavée et clôturée planchée d'un très grand jardin. Des dans toutes les bâtisses. Le jardin est un parfaite culture, a une grande variété de plantes exotiques et d'arbres fruitiers de choix. Le terrain qui s'ouvre sur la rue Chesnut, a une remise en bois, écurie, un puits et des lieux d'aisance.

C'est une des meilleures propriétés du Quatrième District; elle est à un îlet du chemin de fer de Jackson, à mi-chemin des lignes des rues Prytania et Magasin. Le voisinage est des plus désirables. On livrera la maison bientôt au l'acheteur le désire.

CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés, portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an, du jour de la vente à parfait paiement. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le paiement d'un des billets.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant James W. Bredlove, aux frais de l'acquéreur. 1er m—14 a! 28—4avril

Dix-neuf terrains de choix dans le Premier District.

Rues Gasquet, Commune et autres.

SUCCESSION DE JOHN D. WOOD.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—No 28,991—

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, Rue Royale, entre les rues Douane et Canal en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 26 février 1868, il sera vendu pour le compte de la succession de John D. Wood, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o Deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Canal, d'Orgenois et Broad, désignés par les Nos 8 et 9 et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 150 pieds, 10 pouces et 5 lignes.

2o Onze lots de terre dans l'îlet borné par les rues Commune, Ulloa, D'Hémécourt, Cortès et Télémaque, désignés par les Nos 1 à 5 et Nos 21 et 22. Les Nos 1 à 5 mesurant chacun 34 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue D'Hémécourt par 102 pieds de profondeur. Le No 2 mesurant 34 pieds, 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Télémaque sur une profondeur de 138 pieds, 6 pouces et 4 lignes. Les Nos 21 et 22 mesurant chacun 34 pieds, 6 pouces et 5 lignes de face à la rue Télémaque, par une profondeur de 128 pieds, 6 pouces et 4 lignes.

3o—Six lots de terre dans l'îlet borné par les rues Commune, D'Hémécourt, Télémaque et Cortès désignés par les Nos 1 à 4 et 10 et 11. Les Nos 1 à 4 mesurant chacun 28 pieds de face à la rue Commune, sur 166 pieds de profondeur. Les Nos 1 formant l'encoignure de Télémaque et Commune. Les Nos 10 et 11 mesurant chacun 34 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue D'Hémécourt par 128 pieds de profondeur, et les numéros 9 à 11 attenant au fond des susdits lots Nos 12 à 15.

Conditions de la vente—Moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste à douze mois de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. Une clause pour le cas de procès pour obtenir le paiement d'un des billets.

Actes de vente et les timbres du revenu des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant Edward Barnett, notaire public. 1er mars—1 14 21 28—avril

Bon emplacement pour une grocerie, près du Jackson rail-road.

Succession de Honora Kavanagh—No 30,634.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & CO.

Bureau: No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 24 février 1868, il sera vendu à l'en hère, pour le compte de la succession de Honora Kavanagh, ci-après décrite—

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Clio, Clara, Erato et Harmonie, mesurant 32 pieds de face à la rue Clara, sur une profondeur de 100 pieds, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison basse (double) en bois, ayant un magasin à la grocerie, une cuisine, étage, grande cour, &c.

Conditions—Moitié comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, et l'intérêt dû sur les billets, avec une clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux vendeurs des dits billets.

Actes de vente et les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs, pardevant M. Gernon, notaire.

1mars—1,14,21,28—4av

PAR CHARLES E. FORTIER

Seconde et dernière criée.

Succession de Madame Fanny Risse—No 29,969

—A la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, No 33, rue Bienville.

LUNDI, 2 mars 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 10 février 1868, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Barracks, Tonti et Rocheblave, désigné par le lot No 4, d'après un plan dépo-é à l'étude de James Graham, notaire public dans cette ville, portant le No 138; lequel lot de terre mesure 30 pieds 6 pouces de face à la dite rue de l'Hôpital, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 90 pieds, 9 pouces, 4 lignes, et sur un plan dressé à ... lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois, toit en ardoises, sur rue de l'Hôpital, No 425, contenant 4 chambres, 2 cabinets, cuisine et une chambre à domestique, citerne, etc., etc.

Cette criée étant la seconde et la dernière, la propriété ci-dessus n'ayant pas rapporté le prix de l'estimation à une criée antérieure, sera vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, sans réserve, aux termes et conditions suivantes: à douze mois de crédit en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée à l'exécuteur testamentaire.

Acte de vente par devant Sélim Magner, notaire public, aux frais de l'acquéreur, inclus les timbres du gouvernement des Etats-Unis. 18fév—21 29—1er m

PROPRIÉTÉ DE VALEUR DANS LE DEUXIEME DISTRICT.

Succession de Mme veuve Siméon Mathé.

PAR CHS. E. FORTIER, Encanteur.

Bureau, No 48, passage de la Bourse.

SAMEDI, 7 mars 1868, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de PETER BOEHM, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 25 janvier 1866.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Ursulines, Marais et Chemin du Bayou. Le dit lot de terre mesure (mesure française) 14 pieds, 8 pouces de face à la dite rue Tremé, sur 120 pieds de profondeur, et 16 pieds 7 pouces et six lignes dans le fond. Ce lot de terre forme l'encoignure de la rue du Bayou et de la rue Tremé. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison porte le No 210 du Bayon.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets divisés en coupons à la convenance des héritiers, avec 8 pour cent d'intérêt jusqu'à paiement et garantis par privilège de vendeur et hypothèque sur la propriété. Les bâtisses devront être assurées par les polices d'assurance transférées aux héritiers. Les frais de procès, avec 5 pour cent d'avocat, en cas de poursuites pour le recouvrement du montant dû.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1867.

Acte de vente pardevant A'cée J. Kur, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats Unis. 1mars—1,14 21 7

MONTGOMERY BROS. & CO

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi le 3 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, table-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à dossier à canapés, tables de centre à dessus de marbre, chaises et tables de cuisine, bureaux de longe, chaises, tapis, pianos, matelas, etc.—Egalement une collection de plusieurs tableaux bien encadrés.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à rangées et bois et rotin. mars 1er

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BROS. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi, 3 mars, à 11 heures du matin, aux courses de F. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,

do do de monture,

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars—1er

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pelican,

Rue du Camp, No 28, Nouvelle-Orléans.

LES risques d'incendie, de rivières et de mer y sont pris aux taux du tarif.

CHAS. ROMAN, Président,

M. A. TARLETON, Secrétaire.

A une réunion de la direction qui a eu lieu le 17 décembre 1867 M. CHAS. ROMAN a été élu président, et M. TARLETON, secrétaire.

Directeurs:

Chas. Roman, Wm A. Stroumbre,
S. L. Millaudon, J. A. Peterson,
T. Bailly Blanchard, F. S. Moody
Thos. C. Payne, F. Olquet,
Domingo Feliu, Saml. W. Todd.
Arthur Fostall,

—INSPECTEUR MARITIME—

S. L. Robertson jr. déc—1m